

N/REF : 16/03/2026 8H37 C:000003 I:80062
V/REF : AC/C42313
V/Email reçu le Lundi 16/03/2026 a 8H37

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BJR
IMMEUBLE : BEAUSEJOUR - BJR
2, ALLEE DES HORTENSIAS
.
35310 MORDELLES

Rennes, le 22 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 2 ALLEE DES HORTENSIAS - PASS TRAVAUX
LOCAL MENAGE
MOTIF : REMPLACEMENT WC COMPLET
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 18/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES WC
CONSTAT : TOILETTES FONCTIONNELS
REMARQUE : TÂCHES DE ROUILLE A PLUSIEURS ENDROITS
PRÉCONISATION : PRÉVOIR NETTOYAGE ET DÉTARTRAGE
CONCLUSION : VU AVEC MR ROCHE, NE PAS REMPLACER LE WC
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 18/03/26 a 15H55 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	51,46	51,46
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,58	20,58
TOTAL H.T.				72,04
T.V.A. a 10,00%				7,20
TOTAL T.T.C.En EURO				79,24

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.